

# LA REDEVANCE INCITATIVE ARRIVE AU SMCOM, PRÉPARONS-NOUS !

## HISTORIQUE ET TERRITOIRE DU SMCOM :

Créé en 1989, le Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères regroupe aujourd'hui les communautés de communes de Montbenoît, Levier et Frasné. De la collecte seule et en vrac au début, le SMCOM gère maintenant les collectes des ordures ménagères résiduelles et des déchets à recycler en conteneurs et un réseau de 5 déchèteries.

Le territoire s'étend sur 37 communes pour une population totale de 17 058 hab. Cela représente 6230 résidences principales, 800 résidences secondaires, 100 immeubles collectifs, 885 professionnels, 105 établissements publics et 400 exploitations agricoles.

## ETAT DES LIEUX DU SERVICE ACTUEL :

La production actuelle moyenne du SMCOM est de 556 Kg/hab pour une moyenne nationale de 572 Kg. Ces chiffres sont proches mais les écarts entre flux sont importants ; le poids apporté en déchèterie est en moyenne de 238 Kg/hab au SMCOM pour une moyenne nationale de 180.

Nous trions 59 kg/an/hab de recyclables soit 47 % de plus que la moyenne nationale. Le taux d'indésirables dans les bacs jaunes s'est beaucoup amélioré en 2010 grâce à une campagne de communication et des suivis de collecte sur le terrain.

*Peut-être avez-vous été surpris de découvrir un autocollant sur votre bac vous rappelant les gestes du tri.*

## OBJECTIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE :

- Se conformer aux objectifs de la loi Grenelle I de juillet 2009 qui fait obligation d'une part incitative dans la redevance d'élimination des déchets ménagers à **partir de 2014**.
- Se conformer à la loi qui oblige à une diminution des déchets ménagers de 7% en 5 ans
- Diminuer la quantité de déchets incinérés ou stockés et augmenter simultanément le recyclage matière et organique pour atteindre les objectifs fixés par la loi en 2015.
- Maîtriser les coûts du service en agissant en priorité sur les ordures ménagères qui représentent à elles seules 216 Kg/an/hab ou 36€/an/hab soit 49% du coût actuel.
- Harmoniser le service sur l'ensemble du territoire avec la mise en place d'une redevance équitable et homogène (même prix partout sur le SMCOM)
- Optimiser le service et améliorer l'efficacité des collectes.

## SYSTEME RETENU :

Il existe 3 systèmes de comptages possibles ; la pesée, la levée ou le volume. Le choix du SMCOM s'est porté vers une combinaison du volume et de la levée pour les bacs verts qui seront donc identifiés par une « puce électronique » et seront comptabilisés au nombre de « vidages ». Le nombre minimum de vidages des bacs verts a été fixé à 18/an soit en moyenne une fois toutes les trois semaines. Les bacs jaunes pour les déchets recyclables quant à eux seront « pucés » afin d'obtenir des informations sur leur utilisation.

**La grille tarifaire**, comprendra 3 critères. Elle sera définitivement arrêtée à l'issue d'une « période à blanc » qui se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2011.

Les critères retenus sont :

- **l'abonnement** au service (charges des déchèteries incluses),
- **la consommation minimum** du service pour 18 vidages/an des bacs verts
- **le supplément** pour les vidages des bacs verts au-delà de 18/an. Cela ne concerne pas les bacs jaunes.

Cette grille pourra évoluer d'après les enseignements tirés de la période à blanc, puis chaque année.

## MODALITES DE FACTURATION :

Le SMCOM établira et gèrera la facturation pour l'ensemble des foyers de son territoire.

## MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Une campagne de communication sur le terrain va être lancée à partir de mi-mars par une société spécialisée. Le « puçage » des bacs sera fait par les enquêteurs qui rendront visite à tous les foyers.

**A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, l'interlocuteur unique du service sera le SMCOM pour tous les renseignements d'ordre technique ou administratif.**

Le Président